



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL  
GENERAL DU 15 DECEMBRE 2020



**BEL** **INFO**  
**BELFAUX**  
[WWW.BELFAUX.CH](http://WWW.BELFAUX.CH)

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 15 DECEMBRE 2020

**Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.**

Les délibérations sont présidées par Mme Greetje Maertens.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de la cellule d'accompagnement, Mme Jocelyne Moret et M. Jean-Marc Morand, aux auditeurs et aux représentants de la presse.

*« Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième et dernière séance du Conseil général en 2020.*

*Pour le bon déroulement de ce conseil, la sonorité a été améliorée. Pour maintenir une certaine fluidité dans nos échanges je vous prie de garder votre masque durant la durée de la séance et de ne pas toucher le micro. M. Barras s'occupera du micro.*

*Afin d'éviter un doute dans les résultats de vote, nous vous demandons de garder la main levée lors du vote jusqu'à la transmission du résultat à la secrétaire. Les résultats finaux vous seront communiqués à haute voix ».*

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. En raison des jours fériés et de la fermeture de fin d'année du bureau communal, la Présidente informe les membres du Conseil général que le délai de 20 jours pour l'établissement du procès-verbal ne pourra pas être respecté. Il sera transmis au plus tard le 29 janvier 2021.

La Présidente excuse l'absence de Mme Linda Giunta Corbino, Conseillère communale, de M. Christophe Thode du groupe PDC-Belfaux Futuro, de M. Didier Pauchard du Mouvement Arc-en-Ciel et de M. Frantz Simonis du groupe PS-PCS Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Bulletin communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 30 voix.



# CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général

Belfaux, le 24 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 15 décembre 2020, à 19h30,  
à la salle paroissiale, à Belfaux  
MASQUE OBLIGATOIRE**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2020
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz, intervention de M. Norbert Wicht, ingénieur conseil
5. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) (*message 92*)
6. Plan financier de la période 2021 – 2025
7. Budgets 2021
  - 7.1 Présentation générale des budgets
  - 7.2 Présentation du budget d'investissement
    - a) Jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations (*message 93*)
    - b) Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sport (*message 94*)
    - c) Installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école (*message 95*)
    - d) Remplacement d'un compacteur à papier à la déchetterie communale (*message 96*)
    - e) Remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité (*message 97*)
  - 7.3 Présentation du budget de résultats
  - 7.4 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
8. Approbation du règlement sur les finances communales (*message 98*)
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

**Au vu de la situation sanitaire, la tenue d'un apéritif dépendra des directives cantonales en vigueur.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christian

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2020, dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote du Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est approuvé à l'unanimité par 30 voix.

## **2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal**

### **Bureau du Conseil général**

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme Isabel Bersier, nouvelle administratrice des finances.

Elle remercie l'administration et le Conseil communal pour le tout ménage qui a été distribué à la population concernant le bilan de la situation financière de la commune.

Elle remercie tous les membres de la cellule d'accompagnement, en particulier M. Morand, pour le travail accompli et pour le soutien apporté au Conseil communal, à la Commission financière et au bureau du Conseil général.

### *AGENDA DES SEANCES POUR L'ANNEE PROCHAINE*

Selon les disponibilités de la salle paroissiale, les dates suivantes ont été réservées :

Le 23 mars 2021, le 25 mai 2021, le 28 septembre 2021 et le 14 décembre 2021.

La salle paroissiale a également été réservée pour le 8 juin, au cas où les comptes pourraient être approuvés après le 30 mai 2021. La Préfecture doit se positionner à ce sujet suite à différentes interpellations de plusieurs communes qui ont fait remarquer que les délais sont très courts (as-sermentations prévues au 8 mai 2021).

### *AFFAIRE RELATIVE A L'ANCIEN BOURSIER COMMUNAL*

La Présidente informe les membres du Conseil général que le bureau a adressé un courrier au Préfet le questionnant sur l'avancée de l'enquête administrative. Le bureau espère qu'une séance d'information sera organisée avant la fin de la législature. Elle précise qu'aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

### **Conseil communal**

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, prend la parole :

### *PERSONNEL COMMUNAL*

#### *Secrétaire communal*

*« J'ai le plaisir de vous communiquer que M. Laurent Wolfer a réussi avec succès ses examens pour l'obtention du Brevet fédéral de spécialiste en administration publique décerné par l'Association FPS (Formation professionnelle supérieure en administration publique). Le travail qu'il a rendu à cet effet a pour titre « Sécurisation des processus transversaux et métiers de la commune de Belfaux ». Comme vous pouvez le remarquer, M. Wolfer a su tirer profit de faits d'actualité pour rebondir avec un esprit proactif dans la réalisation d'un travail de diplôme dont la teneur va permettre à la commune d'en tirer bénéfice de suite dans le cadre de la réorganisation du dicastère des finances.*

*Nous félicitons M. Wolfer pour l'obtention de ce brevet dont il peut être fier et souhaitons que celui-ci lui apporte satisfaction et succès ».*

#### *Nouvelle administratrice des finances communale*

*« J'ai le plaisir de vous présenter Mme Isabel Bersier que le Conseil communal a eu l'opportunité d'engager en tant qu'administratrice des finances communales ». En effet, c'est ce titre que nous devons désormais donner au boursier communal selon la nouvelle loi sur les finances. Elle remplace M. Dominique Chassot démissionnaire.*

*Mme Bersier a pris ses fonctions le 2 novembre dernier alors que le Conseil communal et son administration étaient en pleine élaboration du budget 2021, avec en prime toutes les modifications et adaptations relatives à la mise en place de MCH2 ! Une entrée en matière directe, sans possibilité de temps d'adaptation, en plein dans le vif du sujet.*

*Mme Bersier est née en 1964. Elle est mariée, mère de 2 enfants adultes et habite à Bulle.*

*Titulaire d'un certificat de maturité en économie, elle est forte d'une longue expérience en comptabilité et ressources humaines. De plus, elle a consolidé et approfondi ses connaissances par diverses formations annexes.*

*Nous souhaitons à Mme Bersier la plus cordiale bienvenue au sein de notre personnel communal et souhaitons qu'elle trouve pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses responsabilités ».*

#### *Réorganisation du service financier*

*« Suite à la situation particulière que vit notre commune par l'affaire de son ancien boursier, le Conseil communal et son administration se sont astreints à restructurer le service financier afin d'assurer un fonctionnement adéquat et garantir une surveillance consciente. Dans ce cadre, et profitant des connaissances professionnelles et de l'expérience acquise par son poste de secrétaire/boursière dans l'ancienne commune d'Autafond, le Conseil communal a pris la décision de nommer Mme Laurence Aebischer, employée à l'administration depuis la fusion, en tant qu'administratrice des finances adjointe. Elle secondera en direct Mme Bersier et complètera ainsi l'équipe du service financier qui comprend également Mme Scolari. Mme Aebischer assumera cette nouvelle responsabilité dès le 1er janvier 2021 ».*

#### *Réorganisation au sein du service administratif*

*« Lors du Conseil général du 1er octobre, je vous annonçais l'arrivée de Mme Fabienne Etter venue accomplir un stage de formation au sein de notre administration. A l'issue de celui-ci, afin de compléter l'équipe du personnel administratif, le Conseil communal a pris la décision d'engager Mme Etter pour un poste fixe à 40%. Mme Etter, âgée de 28 ans, habite Belfaux où elle a passé toute son enfance.*

*Nous souhaitons à Mme Etter beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de sa vie professionnelle au sein de notre administration.*

*Cet ajout d'une nouvelle personne travaillant au sein de l'administration a été rendu possible sans modification du budget du personnel suite à la demande formulée par notre secrétaire de diminuer son temps de travail à 80% ».*

#### *Démission du responsable technique*

*« Je terminerai ces informations relatives au personnel communal en vous faisant part de la démission de notre responsable technique, M. Bertrand Guillaume.*

*En effet, M. Guillaume a remis sa lettre de démission du poste de responsable technique au Conseil communal, avec effet au 28 février 2021, respectant ainsi la loi sur le personnel de l'Etat.*

*Aucune raison négative relative à la gestion de son poste de travail n'a été évoquée. Bien au contraire: il se plaît au sein de la commune de Belfaux et apprécie son travail ainsi que le contexte dans lequel il peut l'exercer. Il argumente sa décision et son nouveau choix de vie professionnelle par une opportunité qui s'est présentée lors de la mise au concours d'un poste identique dans sa commune natale. Le Conseil communal regrette bien sûr cette décision mais ne peut que la respecter. M. Guillaume sera remercié officiellement en bonne et due forme, comme il se doit, en temps opportun.*

*Pour repourvoir le poste évoqué, notre secrétaire a fait insérer une annonce dans La Liberté du 7 décembre, avec un délai pour déposer une postulation jusqu'au 4 janvier ».*

## DE L'EOLIEN SUR NOTRE TERRITOIRE ?

« Pour la mise en place du plan directeur cantonal, un concept éolien qui mise sur 6 sites a été élaboré et débattu en séance de Grand Conseil, puis adopté par le Conseil d'Etat. Plusieurs années d'analyses ont été nécessaires avant cet aboutissement. Le 19 août 2020, la Confédération a approuvé ce concept et retenu 4 sites, ceux où la coordination a été complètement réglée par le canton : il s'agit de la région de Surpierre-Cheiry, des Côtes du Glaney, des Monts de Vuisternens, du Massif du Gibloux et enfin des Collines de la Sonnaz qui impliquerait une collaboration des communes de Belfaux, La Sonnaz, Misery-Courtion et Courtepin.

Je tiens à vous informer que, lors de la prochaine séance du Conseil général du mois de mars 2021, le possible futur développeur du projet, soit Greenwatt, viendra commenter diverses informations relatives à l'énergie éolienne et pourquoi s'y intéresser. Il sera à disposition pour répondre à vos questionnements sur le sujet. Il vous donnera entre autre des informations qui concernent le projet de notre région et tout particulièrement ce que veut dire « participation d'une commune ». Il faut savoir qu'aucun projet n'est développé sans que la commune ait démontré son intérêt et son accord ».

## RECOURS EN TANT QUE COMMUNE MEMBRE DE L'AGGLOMERATION CONTRE LA NOUVELLE LOI SUR LES AGGLOMÉRATIONS

« Les communes d'Avry, Belfaux, Givisiez, Granges-Paccot, Matran et Villars-sur-Glâne, 6 communes membres de l'agglomération, ont décidé de déposer un recours auprès du Tribunal fédéral contre l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les agglomérations dont un des éléments principaux est la suppression des agglomérations institutionnelles. Par ce recours, ces communes souhaitent clarifier les règles de fonctionnement de l'Agglo actuelle jusqu'à sa dissolution, notamment pour la gestion et le dépôt du Plan d'Agglomération de 4ème génération et garantir le financement des mesures en cours de réalisation, à réaliser à court terme ou à inscrire dans le PA4 au cas où celui-ci ne serait pas repris par la nouvelle entité.

L'analyse juridique effectuée fait apparaître des lacunes importantes dans la loi révisée en ce qui concerne les modalités exactes de cette période transitoire tout particulièrement en ce qui concerne les engagements financiers et les tâches de l'actuelle Agglo qui s'étendent à d'autres domaines que celles imposées par les directives fédérales. Un contact étroit est déjà intervenu entre M. le Conseiller d'Etat Castilla et les représentants des communes par une première séance qui a eu lieu ce samedi 12 décembre pour tenter de clarifier la situation. Donc, affaire à suivre et nous vous tiendrons au courant ».

## APPLICATION SMARTPHONE

« Le support informatique qui permettait de transmettre les informations via l'application smartphone arrête son activité à la fin de l'année 2020. Le Conseil communal a pris la décision de ne pas investir dans une nouvelle application de ce type mais étudie plutôt la possibilité de communiquer ce type d'informations par SMS. Des informations plus précises vous seront transmises dès que le Conseil communal se sera déterminé ».

M. Marc Lüthi, Vice-Syndic, prend la parole :

## RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

« Lors d'une séance du Conseil général, nous vous avons présenté le projet de rénovation de la salle communale qui a été retravaillé et amélioré tout en tenant compte des remarques et souhaits exprimés. Le projet est prêt et ficelé.

Le Conseil communal pensait vous le présenter ce soir dans le cadre des investissements et aussi déposer une demande de crédit. Il semble en effet opportun et important d'offrir une salle communale qui donne une image moderne et soit confortable aux utilisateurs.

Ainsi, vous avez certainement été surpris de ne pas voir apparaître ce projet dans le plan financier 2020/2025 mais vous n'avez certes pas oublié les recommandations du Conseil général lors de la dernière séance qui préconisait une priorisation stricte des projets futurs.

En conséquence, le Conseil communal, tenant compte de vos exigences, a reporté le projet de rénovation de la salle communale à la période après 2025.

Rien n'étant immuable, il vous sera naturellement possible de modifier le calendrier prévu et demander au Conseil communal de prévoir plus tôt la rénovation et offrir ainsi aux utilisateurs un lieu de débat reflétant un tableau belfagien dont on pourrait être fier ».

Mme **Mary-Lise Bapst**, Conseillère communale, prend la parole :

#### **SENIORS**

« En cette année 2020 si particulière, où toutes les activités destinées aux Seniors ont dû être annulées pour les raisons que vous connaissez, la Commission Senior+, en accord avec le Conseil communal, a souhaité apporter un peu de réconfort aux Aînés de notre commune.

C'est pourquoi, le samedi 19 décembre, une équipe composée des membres de la commission Senior+ et de la commission culturelle et d'animation apporteront un courrier aux habitants de Belfaux et Autafond âgés de 75 ans et plus. Ce courrier contient une lettre de vœux de la part du Conseil communal, un billet de CHF 20.00 et une carte de Noël imaginée et confectionnée par les élèves des classes de l'école de Belfaux.

Par cette démarche, nous espérons pouvoir transmettre un peu de chaleur et d'amitié à nos Aînés qui vivent une période difficile d'isolement et d'inquiétude.

Je profite de ce message pour remercier cordialement tous les enseignants de Belfaux qui ont mis beaucoup de cœur pour accompagner leurs élèves dans l'élaboration de magnifiques cartes ».

Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale, prend la parole :

#### **ECOLE**

« Les enseignants gèrent cette année particulière de Covid de manière professionnelle, tout se passe bien.

Mme Gaillard Zenger, inspectrice scolaire, prendra une retraite anticipée à la fin de l'année. Elle sera remplacée par M. Marc Luisoni, actuellement formateur à la HEP ».

M. **Velko Stockel**, Conseiller communal, prend la parole :

#### **OUVERTURE D'UNE STATION MOBILITY A BELFAUX**

« Poursuivant sa démarche de développement durable. La Commission des routes et le Conseil communal ont décidé de mettre un véhicule Mobility hybride du type Economy à disposition de la population au Parking P+R, à la place de la Gare GFM, autrement dit Belfaux Village.

La mise en service a été effectuée le 20 novembre 2020.

Pour prendre connaissance des détails tarifaires ou des choix d'abonnements et des modalités d'utilisation, vous pouvez vous enregistrer sur [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch) ou télécharger l'application mobile.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le 0848 824 812 dans toute la Suisse 24 heures sur 24.

Afin de remercier les nouveaux utilisateurs de la commune de Belfaux, la société Mobility offre un code de rabais (DRIVE30D) qui donne droit à un crédit de circulation de CHF 30.00 ».

La Présidente clôt la discussion.

### **3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux**

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Vous avez reçu, en tout ménage, le Journal de la Fusion. Ce journal était prêt ce printemps, mais vu le report du vote consultatif à cause de la crise sanitaire, la diffusion n'a pas été faite. Après adaptation de certains textes, le journal est maintenant distribué. Comme vous avez pu le lire, ce journal est décliné en 9 versions, adaptées à chacune des communes membres du périmètre actuel. Toutes les versions se trouvent sur le site Internet [grandfribourg.ch](http://grandfribourg.ch).

Rappel du calendrier :

- Une Assemblée constitutive était prévue en novembre pour approuver le budget 2021. Vu la situation sanitaire, elle a été déplacée au 27 janvier.
- La date du 8 septembre 2021 a été réservée pour une information à la population de Belfaux
- Le vote consultatif est prévu le 26 septembre
- Le vote définitif en automne 2022
- Il y aura un referendum financier obligatoire, donc une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 semble réaliste

*Concernant le taux d'impôt, il sera recalculé. En effet, le COVID aura un impact conséquent sur les finances communales, de même que le passage à MCH2 et la baisse du taux d'imposition des personnes morales décidée par l'Etat ».*

La Présidente remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

#### **4. Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz, intervention de M. Norbert Wicht, ingénieur conseil**

La Présidente salue M. **Norbert Wicht** et lui donne la parole pour sa présentation. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

A la suite de cette présentation, quelques questions d'ordre technique sont posées auxquelles répond M. Wicht.

La Présidente donne la parole à Mme **Josiane Berset** :

*« Je remercie le comité de direction de l'AESC qui a préparé le document intitulé « aide à la décision », joint au message n° 92. Ce résumé, destiné aux Conseils généraux et aux assemblées communales, répond à de nombreuses questions.*

*Cependant, deux détails n'ont pas leur place dans ce document et sont totalement hors propos.*

- *Dans le préambule, l'AESC se dit inquiète des interrogations mentionnées dans le procès-verbal du Conseil général de Belfaux. Mais pour quelle raison de simples questions de conseillers généraux provoquent-elles de l'inquiétude ?*
- *Et l'association consacre deux pages entières, 4 et 5, à répondre aux questions et interrogations parues dans la presse !*

*En réagissant de la sorte, l'AESC sort de son rôle.*

*Que cette association de communes s'occupe de son mandat, c'est-à-dire de travailler conformément aux statuts qu'elle s'est donnés. Son rôle est d'informer régulièrement et de manière claire les communes membres, et les citoyens qui paient leurs taxes d'épuration.*

*Et qu'elle laisse la presse libre de faire son travail ».*

Mme **Solange Berset** remercie M. Wicht pour les explications qu'il a données. Elle fait remarquer que le projet de délocalisation de la Micarna à Saint Aubin va avoir une influence sur le fonctionnement de la station d'épuration. Elle rend attentif le Conseil général qu'il est possible que les communes aient des charges supplémentaires à assumer.

M. **Wicht** lui répond que le « sujet Micarna » préoccupe le comité de l'AESC qui est conscient de la complexité de cette situation. Une séance avec la direction de Micarna aura lieu prochainement afin d'obtenir les informations les plus précises et les plus concrètes et surtout les plus engageantes de la part de cette industrie pour pouvoir planifier l'extension de la station d'épuration.

La parole n'est plus demandée.

#### **5. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) (message 92)**

La Présidente donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui n'a pas de nouvelles informations à donner.

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue ce règlement titre après titre.

##### **Titre I Dispositions générales**

Pas de remarque

##### **Titre II Organes de l'Association**

Pas de remarque

##### **Titre III Commission financière et organe de révision**

Pas de remarque



#### **Titre IV Construction, exploitation et financement des installations**

Pas de remarque

#### **Titre V Finances**

Art. 31 Limite d'endettement

Mme **Solange Berset** rend attentifs les délégués de la commune de Belfaux à l'AESC au sujet de la limite d'endettement étant donné que les répercussions sur la commune pourraient être importantes.

#### **Titre VI Information et accès aux documents**

Pas de remarque

#### **Titre VII Règles d'administration**

Pas de remarque

#### **Titre VIII Admission de nouveaux membres, sortie, dissolution**

Pas de remarque

#### **Titre IX Dispositions finales**

Pas de remarque

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le nouveau règlement de l'AESC.

La modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz est acceptée par 28 oui et 2 abstentions.

M. Norbert Wicht est chaleureusement remercié et quitte la salle.

### **6. Plan financier de la période 2021 - 2025**

La Présidente rappelle que le plan financier n'est pas soumis au vote du Conseil général et donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst**.

*« Avant de donner la parole à M. Jean-Marc Morand, membre de la Cellule d'accompagnement, pour la présentation du plan financier 2021-2025,*

- Je souhaite relever, en tant que syndique de la commune, l'immense travail de collaboration et de complémentarité, accomplis entre l'administration, les membres de la Cellule d'accompagnement et le Conseil communal qui a permis une analyse de rigueur afin de pouvoir présenter un plan financier actualisé, en respectant les bornes imposées par la situation critique que vit actuellement notre commune*
- Je souhaite tout particulièrement relever que le Conseil communal a bien entendu les préoccupations exprimées par plusieurs conseillers lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre et qu'il les partage grandement. Il a donc mis toute son énergie dans l'élaboration de ce plan financier afin de prioriser le plus justement possible les investissements futurs, tout en préservant la qualité de vie des citoyens de Belfaux, mettant en liste d'attente certains projets afin que ceux-ci ne soient pas oubliés dès que la situation apportera une embellie.*

*M. Morand, je vous remercie de prendre la suite de la présentation ».*

**M. Jean-Marc Morand** prend la parole :

*« Avant de passer à la présentation des documents, je désire profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que l'élaboration des budgets et du plan financier est un travail d'équipe qui implique d'abord le Conseil communal, de même que l'Administration. Je remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée et pour son engagement tout au long de l'élaboration des budgets et du plan financier.*

*Quant à l'administration, les travaux ont été initialisés par M. Dominique Chassot, administrateur des finances jusqu'au 16 octobre, en étroite collaboration avec Mme Jocelyne Moret, membre de la cellule d'accompagnement. Ils ont notamment mis sur pied le nouveau plan comptable selon les normes MCH2, revalorisé les patrimoines, principalement administratif et saisi les budgets. C'est une tâche très conséquente qu'ils ont menée à bien. Je les en remercie. Mme Isabel Bersier a commencé son activité le 1<sup>er</sup> novembre, deux semaines après que j'ai remplacé M. Chassot pour*

la finalisation des budgets et du plan financier. Mme Bersier a de suite contribué à l'établissement des documents qui vous ont été remis. Il était dans ce contexte indispensable d'avoir une personne connaissant très bien la commune pour coordonner tous ces travaux et cette personne n'est autre que le secrétaire général, M. Laurent Wolfer, que je tiens à remercier très chaleureusement pour son soutien permanent et efficace. Je ne saurais oublier M. Bertrand Guillaume, responsable du service technique. Merci à lui aussi.

### Plan financier 2021 – 2025

Le Conseil communal m'a prié de vous présenter ce plan financier, qui je le rappelle ne requiert pas de décision du Conseil général. Ce document a été présenté à la commission financière le 18 novembre. Comme les membres du Conseil général l'ont reçu, je vais me contenter d'en commenter les grandes lignes.

Nous allons d'abord traiter les investissements, pages 8 et 9 du document. Le Conseil communal a entendu les remarques émises par le Conseil général le 1er octobre 2020 et a priorisé les investissements. Vous aurez tout loisir de poser vos questions au Conseil communal sur les priorités accordées lors de la discussion qui suivra le préavis de la Commission financière.

Par esprit de transparence, nous avons séparé les investissements votés avant la séance de ce soir, de ceux projetés, notamment les cinq crédits qui vous seront soumis tout à l'heure pour approbation. Tous ces investissements ont été ventilés sur les années 2021 à 2025.

Afin que ces éléments soient clairs pour vous, nous avons préparé des slides, qui ne sont que des extraits des documents qui sont en votre possession. Si les chiffres projetés ne sont pas assez lisibles, vous les retrouvez donc dans vos documents.

## PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS : 2021-2025

### INVESTISSEMENTS VOTES PAR LE CONSEIL GENERAL

Montants votés ou projetés		Déjà dépensé / reçu (estimation à fin 2020)		2021		2022		2023		2024		2025	
dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
13 331 000	1 944 000	10 896 000	211 000	2 380 000	819 000	0	914 000	55 000	0	0	0	0	0

### TOTAUX

	Montants votés ou projetés		Déjà dépensé / reçu (estimation à fin 2020)		2021		2022		2023		2024		2025	
TOTAUX ANNUELS	21 651 000	3 729 000	10 896 000	681 000	2 980 000	974 000	750 000	1 054 000	2 200 000	290 000	2 195 000	140 000	2 620 000	590 000
TOTAUX ANNUELS NETS	17 922 000		10 215 000		2 006 000	-304 000	1 910 000		2 065 000		2 040 000			
CUMUL					12 221 000		11 917 000		13 827 000		15 882 000		17 922 000	
INVESTISSEMENTS VOTES					2 380 000	819 000	0	914 000	55 000	0	0	0	0	0
INVESTISSEMENTS PROJETES, NON FINANCES PAR DES TAXES					570 000	16 000	500 000	0	1 295 000	0	880 000	0	1430 000	450 000
INVESTISSEMENTS PROJETES, FINANCES PAR DES TAXES					30 000	140 000	280 000	140 000	880 000	280 000	1315 000	140 000	1200 000	140 000

1er slide : explication des colonnes reportées horizontalement : montants votés ou projetés/déjà dépensés à fin 2020, puis leur répartition de 2021 à 2025.

2ème slide : totaux annuels nets votés et projetés : CHF 17'922'000.00, dépensés à fin 2020 CHF 10'215'000.00, d'où un total net de CHF 7'707'000.00 réparti sur les 5 ans.

On remarque que le solde des investissements votés avant ce soir, CHF 702'000.00, sera totalement réalisé en 2023. Il apparaissait également intéressant de séparer les investissements projetés qui sont financés par des taxes (eau, épuration et déchets) de ceux qui le sont par l'impôt. Les objets financés par des taxes représentent un total de CHF 2'805'000.00 (dernière ligne du tableau), alors que ceux qui le sont par l'impôt CHF 4'200'000.00.

Quant à la dette, je mentionnerais juste un chiffre pour démontrer que le Conseil communal a entendu le Conseil général, elle serait selon les projections présentées ce soir inférieure de l'ordre de 3 mois à fin 2024 par rapport à la précédente planification.

## PLAN FINANCIER DU COMPTE DE RESULTATS : 2021 - 2025

	Budget 2021		Planification 2022		Planification 2023		Planification 2024		Planification 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAL	13 093 136	12 868 209	13 288 674	13 107 673	13 833 410	13 010 414	14 123 167	13 276 896	14 588 140	13 585 336
RESULTAT	-224 927		-181 001		-822 995		-846 261		-1 002 804	

Si l'on passe au plan financier du compte de résultats, le déficit 2021 est celui budgétisé CHF 224'927.00, celui projeté pour 2022 CHF 181'001.00. L'amélioration est principalement due au fait que nous avons tenu compte en 2022 d'une récupération totale de CHF 400'000.00 suite aux diverses démarches entreprises dans l'affaire de l'ancien caissier. Le budget 2021 intègre, avec l'accord du Service des communes et d'entente avec Me Overney, avocat de la commune, une récupération de CHF 300'000.00. A ce sujet, le Conseil communal a déjà informé le Conseil général qu'il avait entrepris des actions pour récupérer un maximum d'argent suite aux malversations de l'ancien boursier. Le plan financier tient compte d'une récupération totale, prudente et raisonnable de CHF 800'000.00, soit CHF 300'000.00 en 2021, CHF 400'000.00 en 2022 et CHF 50'000.00 en 2023 et 2024.

La situation du compte de résultats se péjore à partir de 2023, le déficit augmentant de quelque CHF 640'000.00, ceci pour trois raisons principales. Il n'y a plus, comme mentionné précédemment, que CHF 50'000.00 liés à l'affaire de l'ancien caissier, deuxièmement la planification transmise par le Réseau santé de la Sarine prévoit une charge supplémentaire de CHF 130'000.00 et finalement 2023 enregistrera la première annuité de l'amortissement du bâtiment de la petite enfance, soit CHF 210'000.00. Ces trois éléments représentent CHF 690'000.00 par rapport à 2022.

En conclusion, on peut constater que la question d'une hausse du taux d'impôt reste ouverte pour les prochains exercices. Nous reviendrons à cette question pour 2021 dans la présentation générale des budgets, sous point 7 de l'ordre du jour ».

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme **Solange Berset**.

Elle se réfère à la présentation de la station d'épuration, point 4 de l'ordre du jour, et demande si les investissements qui ont été présentés ont été prévus dans le plan financier. M. Morand lui répond dans la négative étant donné que ces éléments n'étaient pas connus lors de l'élaboration de ce plan financier. Mme Berset fait remarquer que le représentant du Conseil communal au comité de direction de l'AESC devait être au courant de certains chiffres.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le préavis de la Commission financière :

« La commission financière a pris connaissance du plan financier mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans sur la base des comptes 2020, du budget 2021 et des informations actualisées concernant les investissements projetés.

L'actualisation porte principalement sur :

- la fin de la construction des bâtiments de la petite enfance en 2021 ;
- le report après 2025 de la mise aux normes du terrain de football principal ;
- l'achat de l'arsenal cantonal en 2023 ;
- le report après 2025 de la rénovation de la salle communale ;
- la priorisation des projets liés aux infrastructures routières.

La planification financière annonce des jours plutôt difficiles. En effet, selon ce plan financier, un déficit d'environ CHF 200'000.00 est prévu pour 2021 et 2022. A partir de 2023, le déficit devrait encore fortement se creuser pour atteindre plus de CHF 820'000.00 en 2023 et environ CHF 1 million en 2025. Sans des recettes extraordinaires, des mesures d'économies ou une hausse du taux d'impôt paraissent inéluctables dès 2023.

En ce qui concerne la dette, elle s'élevait à près de CHF 8,8 millions au 31.12.2018 et atteignait déjà près de CHF 12,3 millions au 31.12.2019. Après une poursuite de l'augmentation en 2020, le prévoit un certain fléchissement jusqu'à fin 2022 avant une nouvelle augmentation importante à

partir de 2023. A l'horizon fin 2025, la dette probable devrait atteindre environ CHF 27,5 millions selon ce plan financier, soit environ deux fois plus qu'aujourd'hui.

Comme le souligne le Conseil communal, plusieurs éléments peuvent influencer l'évolution des charges et des produits, notamment l'évolution démographique, la situation économique (elle-même potentiellement impactée par la COVID-19), sans oublier d'éventuels recouvrements des montants détournés par l'ancien boursier communal. Quoi qu'il en soit, la situation financière de la Commune à l'horizon 2025 est à surveiller, parce que très préoccupante.

De ce fait, bien que le Conseil communal ait déjà fixé des priorités – ce qui l'a conduit à repousser, voire supprimer certains investissements – la commission financière réitère sa demande au Conseil communal **de bien reconsidérer et prioriser chaque futur investissement avant de le proposer.**

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du groupe PS-PCS Ouverture, prend la parole :

« Le groupe PS-PCS Ouverture prend acte du plan financier tel que proposé. Nous en remercions tous les auteurs et nous saluons particulièrement l'effort de priorisation des investissements suite à la demande du Conseil général. Nous souhaitons que l'observation de ces principes de priorisation et de rigueur se poursuive. Au chapitre des investissements toujours, il faudra être vigilant en 2023 déjà afin de brider l'augmentation de la dette ».

M. **Jean-Paul Meyer**, au nom du groupe Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, je félicite tous les acteurs qui ont élaboré ce plan financier pour la qualité du travail effectué dans des circonstances particulièrement difficiles.

Ces félicitations sont aussi adressées pour la mise sur pied du budget 2021 ».

Mme **Marianne Aebischer**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

« Avec un grand intérêt, le groupe PDC-Belfaux Futuro a découvert le plan financier de la période 2021 à 2025. En premier lieu, nous tenons à saluer le travail énorme effectué par le Conseil communal, l'administration et la cellule d'accompagnement. Ce fut une remise en question pour chaque investissement. Nous constatons que le Conseil Communal a pris en compte les diverses remarques émises lors de notre dernier Conseil Général et prenons acte que chaque dépense a fait l'objet de décisions importantes avec une gymnastique financière amenant à des reports d'investissements très lointains.

Chaque poste a été minutieusement calculé et placé dans un calendrier selon les informations du moment. Nous constatons des investissements conséquents pour les années 2022 à 2025 avec une dette en augmentation.

Nous pensons en particulier à la rénovation de la salle communale dont le projet est à bout touchant mais reporté en 2025, ainsi qu'à l'aménagement de la route du Jordil, refusée lors de la dernière séance et reporté lui aussi en 2024 malgré le risque d'inondations de surfaces privées avec peut être des frais importants à charge de la commune.

Toutefois, le bon sens doit primer sur les investissements super urgents auxquels le Conseil communal et son administration doivent faire face pour assurer la bonne marche des activités communales. Ils doivent avoir les outils en main pour améliorer continuellement l'organisation des différents dicastères et respecter les règles de sécurité.

C'est dans ce but que nous prenons acte de ce plan financier de la période 2021 à 2025. Il sera nécessaire de peser chaque investissement non indispensable afin de retrouver un équilibre financier.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro vous rappelle que les investissements urgents nécessaires à la bonne marche de la commune doivent être acceptés malgré l'augmentation de la dette communale ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 7. Budgets 2021

La Présidente donne la parole à M. **René Andrey**, conseiller communal :

« Point 7.1 : M. Jean-Marc Morand vous donnera tous les détails techniques concernant les finances communales.

Point 7.2 : Tenant compte de la situation particulière de notre commune, du passage à MCH2 et de ses implications, de la volonté du Conseil général et de la Commission financière, le Conseil communal vous présente 5 demandes de crédit selon les messages 93 à 97. Ce sont des crédits indispensables. Ils vous seront présentés tout à l'heure par les responsables des dicastères concernés. Ils ont été étudiés de manière plus approfondie que lors de la présentation au Conseil général du 1er octobre.

A noter que les implications de MCH2 ont nécessité un nombre considérable d'heures de débat du Conseil communal et des recherches approfondies de l'administration communale, de la cellule d'accompagnement, de Mme Moret en particulier

Point 7.3 : Malgré une baisse des recettes de CHF 450'000.00 due en particulier à la baisse des impôts sur les personnes physiques et à la nouvelle loi sur les sociétés, selon des décisions du Grand conseil de juin et décembre 2019, notre budget de résultats présente un solde négatif de CHF 227'000.00 seulement.

Pour obtenir un tel résultat, le Conseil communal l'a étudié dans les moindres détails durant 3 séances, dont une d'un jour complet.

Le but est bien évidemment d'éviter, pour 2020 une hausse du taux d'impôt communal actuellement à 0.81 et de faire porter le moins possible par le contribuable les malversations de notre ancien boursier ».

### 7.1 Présentation générale des budgets

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Marc Morand**.

« Je rappelle que le Conseil communal a décidé d'appliquer les normes MCH2 dès le 1er janvier 2021. Ces directives engendrent :

- l'élaboration d'un Règlement sur les finances communales, celui-ci fait l'objet du point 8 de l'ordre du jour ;
- le développement d'un nouveau plan comptable, vous trouvez les explications y relatives à la page 4 du fascicule des budgets. Il y a toutefois lieu de rappeler que les modifications apportées rendent impossible la comparaison avec les comptes et budgets précédents ; raison pour laquelle vous ne trouvez dans le document que les éléments du budget 2021 ;
- la réévaluation des patrimoines administratif et financier.

Nous devons en premier lieu analyser et chiffrer ces réévaluations, car elles sont des éléments déterminants pour les budgets 2021. La question principale est de savoir s'il y aura des pertes reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, respectivement quelles sont les sommes à assainir le cas échéant ? Je vais donc m'y attarder quelque peu.

Pour le patrimoine financier, je rappelle ici qu'il s'agit des actifs dont la commune peut se séparer sans nuire à l'exécution de ses tâches publiques, nous avons préparé un slide afin de bien expliquer les divers éléments retenus.

## Projection du bilan au 1er janvier 2021, suite entre autres à la réévaluation du patrimoine financier

Fortune au 1er janvier 2019	562 789.05
Déficit 2019	-2 545 767.15
Pertes reportées au 01.01.2020	-1 982 978.10
Déficit selon budget 2020	-370 640.00
Pertes reportées probables au 31.12.2020	-2 353 618.10
Correction au 01.01.2021 des amortissements extraordinaires de 2006 à 2017 ayant impacté le résultat de fonctionnement au lieu des réserves sur l'eau potable et les eaux usées	455 930.30
Réserve réévaluation des appartements au 01.01.2021 (école et route de Lossy)	534 719.00
Réserve réévaluation des parquets au 01.01.2021 (431'799 m2)	1 178 103.80
Réserve réévaluation CIG (Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg) au 01.01.2021	700 000.00
Montant en dépôt Corporation forestière Forêts-Sarine (non mentionné au bilan)	90 000.00
<b>Montant à disposition au bilan au 01.01.2021</b>	<b>605 135.00</b>

*Ce résultat appelle certains commentaires. Le déficit considéré pour 2020 est celui ressortant du budget. Il sera certainement différent, plus important. Tous les autres éléments devront faire l'objet d'un examen et être validés par la fiduciaire en 2021.*

*On constate toutefois qu'il ne devrait pas y avoir de pertes reportées. Ce qui répond à notre question et soulage le budget 2021 d'une charge d'assainissement.*

*Par contre, par mesure de précaution et de prudence, compte tenu des incertitudes précitées, les éléments devant encore être validés, le Conseil communal n'a pas utilisé cette fortune projetée (CHF 605'135.00) pour améliorer le résultat du budget 2021.*

*On peut toutefois relever que si ces éléments étaient confirmés et validés, une somme sera disponible pour améliorer la situation financière de la commune. La réserve de réévaluation s'élèverait ainsi à quelque 2,4 mios. Par contre, s'il n'y avait pas eu les malversations de l'ancien boursier communal, cette fortune aurait permis de prendre en charge les futurs déficits, donc d'équilibrer les budgets et non pas servir à amortir les pertes reportées au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Quant à la réévaluation du patrimoine administratif, il s'agit en grande ligne :*

### Patrimoine administratif

*Pour le patrimoine administratif (actifs servant directement à l'exécution d'une tâche publique), il s'agit de réévaluer sur 20 ans les objets figurant au bilan, à partir du coût d'acquisition et en appliquant les nouveaux taux d'amortissements fixés dans la loi (exemple, le taux d'amortissement pour les constructions liées à l'eau diminue de 4% à 1.25%).*

Désignation	Année Rééval. MCH2	Valeur NETTE d'acquisition / coût de construction	Amort. cumulés MCH1 31.12.2020	Valeur au bilan MCH1 31.12.2020	Taux amort. MCH2	Amort. cumulés NETS reval. MCH2 01.01.2021	Réévaluation NETTE du PA
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
Véhicule déchetterie	2015	56 138.30	-56 137.30	1.00	10.00%	-33 684.00	22 453.30
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total des immobilisations du Patrimoine Administratif revalorisées</b>		<b>13 375 233.66</b>		<b>7 232 187.81</b>		<b>-5 247 402.00</b>	<b>895 643.85</b>

Ce montant de CHF 895'643.85 sera utilisé sur 10 ans, soit une annuité de CHF 89'565.00 (chapitre 9900.4895.00, page 36 de la brochure du budget 2021)

Pour bien expliquer le processus, nous avons pris comme exemple un véhicule acheté pour la déchetterie, dont la date de réévaluation initiale est 2015. Il en ressort des amortissements faits d'avance selon les nouveaux taux MCH2 de CHF 22'453.30.

Le total des immobilisations revalorisées pour le patrimoine administratif (quelque 50 objets) représente CHF 13'375'233.66, leur valeur au bilan selon MCH1 s'élève à CHF 7'232'187.81, les amortissements réalisés s'élèvent ainsi à CHF 6'143'045.85 (ils ne figurent pas sur le tableau ci-dessus). Les amortissements qui auraient dû être faits selon MCH2 sont de CHF 5'247'402.00. On aboutit donc à une réévaluation du patrimoine administratif de CHF 895'643.85. Selon MCH2, ce montant peut être utilisé sur 10 ans. On a donc reporté une annuité de CHF 89'565.00 en recettes dans le budget 2021.

Avant de commenter le résultat des budgets, il est nécessaire de relever que MCH2 requiert l'équilibre du budget. Devant les difficultés rencontrées, nous avons contacté le Service des communes qui a estimé qu'un déficit de 5 % était tolérable dans la situation exceptionnelle de Belfaux. Ce qui représente environ CHF 600'000.00. Le Conseil communal ne s'est pas contenté de présenter un tel résultat. Il a cherché à s'approcher le plus possible de l'équilibre. Le déficit présenté de CHF 224'927.00 représente 1,82 %. L'effort consenti par chaque membre du Conseil communal a été conséquent. Il a fallu trois lectures. A la 1<sup>ère</sup> lecture, le déficit était proche de CHF 900'000.00. Il faut ici relever que la diminution des recettes fiscales de l'ordre de CHF 460'000.00 par rapport au budget 2020 compliquait encore un peu plus la donne. Toute comparaison n'était pas raisonnable, il faut relever qu'avec cette manne le résultat du budget 2021 aurait été positif.

Je rappelle que pour arriver à ce résultat, le Conseil communal n'a pas puisé dans une fortune devant encore être confirmée (explications données dans l'évaluation du patrimoine financier). Nous avons par contre tenu compte d'une récupération en relation avec l'affaire de l'ancien boursier de CHF 300'000.00. Ceci est une somme prudente. Le Conseil communal a bon espoir de récupérer plus en 2021. Comme mentionné dans la présentation du plan financier, c'est une somme totale de CHF 800'000.00 qui est raisonnablement espérée.

C'est donc un budget sans artifice, prudent, établi sur base d'éléments concrets, connus au moment de son élaboration, qui est soumis à l'approbation du Conseil général.

Il est ici intéressant de relever que lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal cherche des économies non pas sur une somme de l'ordre de CHF 12'900'000.00, mais bien sur les montants qui restent à sa disposition. Je vous en présente ci-après le calcul :

## Calcul de la marge à disposition du Conseil communal

Recettes	12 868 209.00	
Imputations internes	<u>478 056.00</u>	
Recettes effectives	12 390 153.00	100.00%
Dépenses liées	7 529 117.00	60.77%
Autorités et personnel	1 975 970.00	15.95%
Intérêts	180 850.00	1.46%
Amortissements (PA-subventions, participations)	<u>532 950.00</u>	4.30%
<b>Marge à disposition</b>	<b>2 171 266.00</b>	<b>17.52%</b>
<b>Déficit</b>	<b>224 927.00</b>	<b>1.82%</b>

*Quant aux investissements 2021, ils n'appellent pas de grands commentaires, si ce n'est que le Conseil communal a entendu les soucis du Conseil général et en a tenu compte. Les dépenses s'élèvent à CHF 2'680'000.00, dont CHF 2'000'000.00 pour le solde des travaux des bâtiments de la petite enfance ».*

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et remercie M. Morand.

### 7.2 Présentation du budget d'investissement

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« La commission financière a pris connaissance de la liste des nouveaux investissements.*

*La somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 285'000.00. Compte tenu des nouvelles directives en matière d'amortissement des investissements fixées par MCH2 (cf. Directive de comptabilité 04/Annexe/Durées d'utilisation et taux d'amortissement), la charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 39'900.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes.*

*Compte tenu des crédits déjà votés, le total des dépenses d'investissement s'élève à CHF 2'680'000.00 (soit une diminution de CHF 3'970'000.00 par rapport à 2020) et le total des recettes d'investissement s'élève à CHF 974'000.00 (soit une augmentation de CHF 14'000.00 par rapport à 2020) ».*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

#### **a) Jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations (message no 93)**

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. **Marc Lüthi** se tient à disposition pour toute question.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 55'000.00 s'élève à CHF 14'300.00 pour la première année (soit 25% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*



*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux pour 2021. Toutefois, compte tenu du plan financier qui nous a été soumis et des directives MCH2 qui exigent un équilibre annuel du compte des résultats, la charge financière liée à cet investissement ne serait pas supportable les années suivantes sans une adaptation du plan financier et des budgets futurs.*

*La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 55'000.00 pour la jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et la mise à niveau des installations.*

*Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjuger à la société la plus concurrentielle.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 55'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

**M. Alain Bise**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

*« En lisant le message 93, nous prenons acte d'une charge financière annuelle de CHF 14'300.00 TTC pour une liaison informatique entre tous les bâtiments et la halle de sport.*

*Cet investissement est indispensable aujourd'hui, car il s'intègre dans les aménagements des bâtiments de la Petite Enfance et permettra de relier l'ensemble des bâtiments en un réseau informatique interne.*

*Sur le plan administratif, l'organisation de l'école en dépend. Sans cette adaptation, il faudra acheter une, voire deux photocopieuses, se munir d'un service de dépannage multiforme entre les appareils existants et jongler avec l'introduction de la fibre optique ultra performante dans les nouveaux bâtiments. Tout cela occasionnera indéniablement des frais conséquents.*

*De plus, à chaque manifestation dans la halle de sport, nous devons installer le réseau wifi qui coûte quelques milliers de francs à chaque fois. Les aménagements paysagers vont bientôt débiter autour des nouveaux bâtiments et sur la place centrale et il serait dommage (voire illogique ?) de ne pas intégrer sous terre cette liaison informatique et remplacer le système existant.*

*En cas de refus, la commune devra automatiquement jongler pour réaliser certains travaux tout en minimisant les coûts. Cela se reportera indéniablement sur le compte de résultats sans compter d'une présence humaine en heures de travail et des dépannages informatiques qui coûtent très cher.*

*Le groupe PDC-Belfaux Futuro vous recommande d'accepter cette demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 55'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de crédit de CHF TTC 55'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 29 oui et 1 abstention.

## **b) Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sports (message no 94)**

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. **Marc Lüthi** se tient à disposition pour toute question.

M. **Christophe Zbinden** se récusé et sort de la salle pour cet objet.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 60'000.00 s'élève à CHF 2'400.00 pour la première année (soit 3% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*

*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux pour 2021. Toutefois, compte tenu du plan financier qui nous a été soumis et des directives MCH2 qui exigent un équilibre annuel du compte des résultats, la charge financière liée à cet investissement ne serait pas supportable les années suivantes sans une adaptation du plan financier et des budgets futurs.*

*La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sport.*

*Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjuger à la société la plus concurrentielle.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 60'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

**M. Alain Bise**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

*« En lisant le message 94, nous prenons acte d'une charge financière annuelle de CHF 2'400.00 TTC pour une réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place centrale des écoles.*

*Nous ne reviendrons pas sur les explications détaillées du message. Nous voulons dire que ce montant est supportable et que cet investissement est, pour notre groupe, super urgent. En effet, le concierge a constaté des infiltrations d'eau dans les locaux sous-jacents. Donc, il est important de prendre en main l'entretien de cette étanchéité et de l'isolation afin de l'intégrer lors des aménagements extérieurs des nouveaux bâtiments avec la place centrale.*

*Un refus serait catastrophique pour le Conseil communal, car nous le mettrions devant le fait accompli ce qui n'est pas acceptable de la part d'un Conseil général. Dans l'urgence, nous ne pouvons pas renoncer à des entretiens obligatoires. C'est la conservation de notre patrimoine qui est en jeu.*

*D'intervenir plus tard sur des revêtements rénovés serait mal vu par la population belfagienne.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-Belfaux Futuro accepte cette demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 60'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 29 oui et une récusation.

### **c) Installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école (message no 95)**

La Présidente donne la parole à M. **Marc Lüthi**, Conseiller communal.

*« Depuis plusieurs années, les bâtiments du centre scolaire sont soumis à des déprédations. Si, il y a quelques années, il ne s'agissait entre guillemets que de tags, la situation a fondamentalement changé.*

*En effet, les dommages deviennent de plus en plus importants et onéreux. Il ne s'agit plus de crasses de jeunes mais bien de violences et destructions pour le plaisir de détruire.*

*En plus, durant le confinement et l'été, des enfants de l'école primaire ont été violemment pris à partie par des jeunes que l'on peut considérer comme adultes et ceci n'est pas acceptable. Il n'est surtout pas envisageable que cette zone devienne une zone de non-droit.*

*Actuellement, les patrouilles se font de manière aléatoire et de cette façon il est très difficile d'arriver juste au moment des délits.*

*Sans vidéo surveillance fixe, la présence dissuasive, efficace et constante de patrouilles par une entreprise de surveillance coûterait des montants exorbitants à la commune, environ CHF 2'900.00 par fin de semaine. Il faut compter actuellement une somme de CHF 30'000.00 par année pour les*

dégâts causés au patrimoine communal. Ceci sans les heures de travail de nos employés qui nettoient et réparent ce qui est réparable et en plus, environ CHF 12'000.00 de frais de surveillance.

Finalement, l'investissement sera très vite amorti et l'on peut encore se poser la question suivante : Est-ce aux contribuables de subir et de payer ces dommages ? Actuellement, chaque contribuable belfagien paie un montant CHF 21.00 par année pour couvrir les dommages causés à notre patrimoine, c'est inacceptable ».

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 40'000.00 s'élève à CHF 10'400.00 pour la première année (soit 25% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux pour 2021. Toutefois, compte tenu du plan financier qui nous a été soumis et des directives MCH2 qui exigent un équilibre annuel du compte des résultats, la charge financière liée à cet investissement ne serait pas supportable les années suivantes sans une adaptation du plan financier et des budgets futurs.

La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école.

Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjuger à la société la plus concurrentielle.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 40'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Mme **Solange Berset** relève qu'il est regrettable que la commune n'ait pas envisagé d'autres solutions comme, par exemple, l'intégration des jeunes en difficulté. Elle fait remarquer que la commune a pour rôle d'aider la jeunesse et de mettre à disposition des activités. Elle donne, pour exemple, les communes qui participent à l'action lancée et financée en partie par le canton qui s'appelle « commune sympa ». Elle précise que la commune de Belfaux avait initié ce projet il y a environ une dizaine d'années.

Mme **Marianne Aebischer**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

« En lisant le message 95, nous prenons acte d'une charge financière annuelle de CHF 10'400.00 TTC pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école.

Le Conseil communal nous informe d'une augmentation régulière d'incivilités et de déprédations faites annuellement dans le secteur de l'école. Selon la liste non exhaustive du message, nous constatons déjà un coût de base annuelle d'environ CHF 15'000.00 à 20'000.00 TTC pour la surveillance et les remplacements de matériel, montant supérieur à la charge financière annuelle demandée pour cet investissement.

Peut-être que certaines et certains y verront une violation de la vie privée, mais si des individus estiment pouvoir dégrader impunément le bien public, entraînant des coûts non négligeables, la commune doit pouvoir intervenir et faire cesser ces incivilités. Si la vidéosurveillance est le seul moyen efficace, et bien, utilisons-le.

Pour ces raisons, le groupe PDC-Belfaux Futuro vous recommande d'accepter cette demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 40'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».

M. **Jean-Paul Meyer**, au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Il est regrettable de devoir arriver à une solution aussi extrême que l'installation de caméras pour éviter des déprédations répétées autour des bâtiments de l'école.

Cependant, vu l'ampleur des dégâts mentionnés, le Mouvement Arc-en-Ciel est favorable à cet investissement, même si cette approbation se fait à contrecœur.

*Cette situation nous fait regretter le choix fait par le Conseil communal au moment de l'engagement du concierge de ne pas lier la fonction de concierge à l'obligation d'habiter l'appartement de fonction dans le bâtiment de l'école, avec la nécessité d'un minimum de contrôle autour des bâtiments ».*

Mme **Véronique Rebetez**, au nom du Groupe PS-PCS et Ouverture, prend la parole :

*« Notre groupe a longuement discuté de l'opportunité de la mise en place d'un système de vidéo-surveillance dans le périmètre de l'école.*

*Il est vrai qu'il est absolument désolant de constater, impuissants, les déprédations de quelques individus. Ces jeunes, peut-être aussi nos jeunes de Belfaux, cherchent des lieux de rencontre et d'échange. Pourtant, l'animation communale pour la jeunesse est trop timide, les structures telles que skate park ou local sont presque inexistantes et leurs besoins ne sont probablement pas suffisamment intégrés dans nos réflexions.*

*Cependant, quatorze caméras de surveillance ne régleront pas la situation. La mise en place d'un système répressif en lieu et place d'une vraie réflexion préventive et intégrative ne nous convainc pas.*

*Des images vidéo suivront des procédures coûteuses et décevantes aussi pour la commune. Les individus mal intentionnés trouveront inévitablement d'autres idées de déprédation. Nous souhaitons vivement que la nouvelle législature qui se prépare saura combler un manque et prendra ses responsabilités notamment avec la mise en place d'une commission de la jeunesse et la définition d'un cahier des charges pour cette même commission.*

*Dès lors, notre groupe reste très divisé sur cette question et demande qu'une réflexion sérieuse soit menée sur l'offre communale à l'attention de notre jeunesse et son adéquation avec ses besoins ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 40'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 20 oui, 8 non et 2 abstentions.

#### **d) Remplacement d'un compacteur à papier à déchetterie communale (message no 96)**

La Présidente donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf**, Conseiller communal, suppléant de Mme Linda Giunta Corbino. Celui-ci rappelle que cet achat est indispensable pour le bon fonctionnement de la déchetterie communale.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 30'000.00 s'élève à CHF 1'800.00 pour la première année (soit 5% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.*

*La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux pour 2021. Toutefois, compte tenu du plan financier qui nous a été soumis et des directives MCH2 qui exigent un équilibre annuel du compte des résultats, la charge financière liée à cet investissement ne serait pas supportable les années suivantes sans une adaptation du plan financier et des budgets futurs.*

*La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 30'000.00 pour le remplacement d'un compacteur à papier à la déchetterie communale.*

*Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même de proposer ce genre de matériel et de passer commande auprès de la société la plus concurrentielle.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 30'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Christophe Zbinden**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

« En lisant le message 96, nous prenons acte d'une charge financière annuelle de CHF 1'800.00 TTC pour le remplacement d'un compacteur à papier de la déchetterie communale.

Aujourd'hui, ce compacteur d'occasion, âgé de 35 ans, devra subir une révision afin de pouvoir remplir sa mission à 100%. La future révision coûtera plus cher que l'achat d'un compacteur neuf et son amortissement.

Quelques chiffres donnés par notre technicien communal pour l'année 2019 soit : un total de 275 tonnes de papier occasionnant 43 transports de 6,4 tonnes chacun.

En cas de panne, avec la présence d'un seul compacteur sur le site de la déchetterie, on ne pourra plus assurer le service. Cela augmentera les transports qui sont facturés CHF 250.00 TTC par unité. Cela n'est pas admissible au niveau gestion et environnemental.

Enfin, nous devons répondre aux besoins de la population. La déchetterie doit avoir une benne à papier active pendant les heures d'ouverture.

Voter non à cet achat n'est pas une économie pour la commune.

Pour ces raisons, le groupe PDC-Belfaux Futuro accepte cette demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 100'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 28 oui et 2 abstentions.

#### **e) Remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité (message 97)**

La Présidente donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** pour un complément d'informations :

« Le Conseil communal tient à faire part au Conseil général d'informations complémentaires concernant le message n°97 pour le remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité pour compléter notre analyse.

Des devis complémentaires ont été demandés à un atelier agricole pour cerner les coûts de réparation qui permettront de présenter ce véhicule au printemps 2021 pour l'expertise :

- Réparations pour expertise du tracteur : CHF HT 7'000.00
- Réparation de la traction du tracteur: CHF HT 8'000.00
- Réparation de la table de coupe à gazon : CHF HT 2'100.00
- Réparation du bac de ramassage à gazon : CHF HT 11'400.00

Les frais totaux pour la remise en état du tracteur et du bac à gazon s'élèvent donc à près de CHF TTC 30'000.00 et ces réparations doivent être entreprises à très court terme pour pouvoir passer l'expertise en 2021, sans compter d'autres surprises lors de la réparation pour l'expertise en tenant compte que ce véhicule a 14 ans et 4'000 heures de service.

D'autre part, le montant de CHF 30'000.00 de réparation n'apporte aucune garantie en tenant compte qu'une reprise est favorable actuellement ».

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 100'000.00 s'élève à CHF 11'000.00 pour la première année (soit 10% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux pour 2021. Toutefois, compte tenu du plan financier qui nous a été soumis et des directives MCH2 qui exigent un équilibre annuel du compte des résultats, la charge financière liée à cet investissement ne serait pas supportable les années suivantes sans une adaptation du plan financier et des budgets futurs.

*La commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Édilité.*

*Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même de proposer ce genre de matériel et de passer commande auprès de la société la plus concurrentielle.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 100'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si les équipements tels que, par exemple, le bac à gazon sont soumis à une expertise. M. **Gabriel Litzistorf** lui répond dans la négative.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du Groupe PS-PCS Ouverture, prend la parole :

*« Le groupe PS – PCS – Ouverture regrette l'argumentation lacunaire et le manque de précisions de ce Message mais peut accepter cet investissement.*

*Cependant, nous apprécierions que la facture finale soit sensiblement moins élevée que le devis présenté ce soir. Nous demandons aux acheteurs de mettre tous leurs talents de négociateurs au service de la communauté. Nous apprécierions tout particulièrement que l'achat du souffleur à feuilles soit reporté puisqu'il n'a pas été nécessaire jusqu'à aujourd'hui. Il semblerait que celui de l'épareuse pourrait aussi être reporté à au moins une année. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire et nous le répétons ici : ce n'est qu'à coup de petites économies et d'efforts qu'avec le temps nous redresserons notre situation financière ».*

M. **Christophe Zbinden**, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, prend la parole :

*« En lisant le message 97, nous prenons acte d'une charge financière annuelle de CHF 11'000.00 pour le remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité.*

*Suite à sa mise en service en 2007, ainsi qu'à la future expertise agendée au printemps 2021, ce tracteur de 14 ans est en fin de vie et entièrement amorti. Il doit être remplacé pour continuer à assurer un service de qualité. Une grosse panne en période hivernale lors de fortes chutes de neige serait catastrophique.*

*A l'heure actuelle et pour les prochaines années, le tracteur existant va nous coûter entre CHF 15'000.00 et CHF 20'000.00 TTC d'entretien par année sans compter l'achat obligatoire d'une épareuse qui devra être prise dans le compte de résultats.*

*Voter non à cet achat n'est pas une économie pour la commune.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-Belfaux Futuro accepte cette demande de crédit de CHF 100'000.00 TTC et l'emprunt y relatif ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la demande de crédit de CHF 100'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 25 oui et 5 abstentions.

La Présidente donne la parole à M. **René Andrey** qui précise qu'au terme des votes relatifs aux demandes de crédits d'investissement, le budget des investissements 2021 (p. 47 du fascicule) s'élève à CHF 2'675'000.00 concernant les dépenses et à CHF 974'000.00 concernant les recettes.

### **7.3 Présentation du budget de résultats**

La Présidente donne la parole à M. **René Andrey** pour la présentation, chapitre par chapitre.

0/Administration générale

1/Ordre et sécurité publics, défense

2/Formation

3/Culture, sport et loisirs

4/Santé  
5/Prévoyance sociale  
6/Trafic et télécommunications  
7/Territoire  
8/Economie publique  
9/Finances et impôts

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** fait remarquer qu'avec l'introduction du modèle comptable MCH2, le libellé « participation de tiers » apparaît régulièrement. Lors de l'élaboration des prochains budgets, il demande que le détail du terme « participation de tiers » soit précisé.

M. René Andrey prend note de cette remarque.

La parole n'est plus demandée.

#### **7.4 Vote final du budget d'investissement et de résultats**

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« La commission financière a pris connaissance des budgets, et en particulier des détails figurant dans les différents chapitres du compte des résultats. Lors de ses séances du 19 novembre 2020 et du 24 novembre 2020, la commission financière a reçu des explications de chaque conseiller communal, de M. Jean-Marc Morand et Mme Jocelyne Moret, membres de la Cellule d'Accompagnement en charge de l'élaboration du budget, de M. Laurent Wolfer, secrétaire communal, de Mme Isabel Bersier, la nouvelle administratrice des finances communales, ainsi que de M. Bertrand Guillaume, responsable technique. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué (surtout au vu des événements secouant l'administration communale) et pour les réponses apportées aux questions.*

*Le budget des résultats est caractérisé par des charges de CHF 13'093'136.00 (soit 2.1 % de moins qu'au budget 2020) et des revenus de CHF 12'868'209.00 (soit 1.04 % de moins qu'au budget 2020). Cela se traduit par un résultat négatif de CHF 224'927.00 au budget des résultats. Ce déficit prévu représente 1.82% des revenus, déduction faite des imputations internes de CHF 478'056.00.*

*Pour ce qui est des recettes, deux points importants sont à signaler. Le premier concerne la revalorisation des patrimoines administratifs et financiers de la Commune de Belfaux, exigée par la mise en application des nouvelles normes MCH2. Elle a permis de constituer une réserve de réévaluation de CHF 895'643.45 pour le patrimoine administratif. Comme cette réévaluation peut être utilisée sur 10 ans, un premier prélèvement de CHF 89'565.00 est pris en compte dans les recettes (cf. chapitre 9900.4895.00). Le second concerne les recettes fiscales sur les personnes physiques. Le budget des résultats tient compte de l'importante diminution de ces recettes (- CHF 460'000.00 par rapport au budget 2020) prévue par le Service cantonal des contributions (SCC).*

*Les charges liées au Canton et celles liées aux communes et associations de communes – Agglo incluse – s'élèvent à CHF 7'529'117.00 (soit 9.3% de plus qu'au budget 2020). Ces charges liées représentent à présent 57.5% des charges totales et 60.77% des revenus, déduction faite des imputations internes. Ces valeurs en augmentation continue sont d'autant plus inquiétantes qu'elles ont pour corolaire une constante diminution de la marge de manœuvre du Conseil communal.*

*Quant à la capacité d'autofinancement, elle est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (- 42.4%) et s'élève à CHF 148'263.00 (après déduction du déficit prévu). Si l'on considère le montant des investissements nets, cela correspond à un degré d'autofinancement de 8.7%.*

*Enfin, la commission financière constate que le budget est toujours fortement impacté par les malversations de l'ancien boursier communal. En effet, le montant des charges liées à cette affaire (frais de procédure, charges liées à un nouvel emprunt de CHF 4'000'000.00 à souscrire pour pallier au manque de liquidités) s'élève à quelque CHF 65'000.00.*

*Pour finir, la commission financière tient à rendre attentif au fait que le Service des communes (SCom) – au vu de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la Commune de Belfaux – estime qu'un déficit de l'ordre de 5% serait tolérable (bien que MCH2 requiert l'équilibre du budget). Étant donné que le déficit prévu est de 1.82% (comme indiqué précédemment), une augmentation du taux d'impôt n'est pas nécessaire. Toutefois, comme déjà indiqué dans son préavis au Conseil communal concernant le plan financier de la période administrative 2021 – 2025, la commission financière considère que sans des recettes extraordinaires et/ou des mesures d'économies, une hausse du taux d'impôt paraît inéluctable dès 2023.*

*La commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense – surtout compte tenu de la situation particulière des finances actuelles de la Commune de Belfaux – afin d'obtenir aux comptes le meilleur résultat possible.*

*La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget des résultats.*

*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** qui adresse ses remerciements, au nom du Groupe PS-PCS Ouverture, aux membres de la cellule d'accompagnement, en particulier M. Jean-Marc Morand et Mme Jocelyne Moret pour leur précieuse collaboration.

La Présidente soumet au vote final le budget d'investissement et de résultats.

Le budget d'investissement et de résultats 2021 est accepté à l'unanimité par 30 oui.

Mme Rose-Marie Probst, syndique, remercie M. Jean-Marc Morand et Mme Jocelyne Moret pour le travail conséquent qu'ils ont fourni pour l'élaboration des budgets.

## **8) Approbation du règlement sur les finances communales (message no 98)**

La Présidente donne la parole à M. **René Andrey**.

*« MCH2 implique un nouveau règlement des finances communales. Il a été étudié par le groupe de travail MCH2 composé de :*

- 3 représentants du Conseil communal : Mme Probst, Mme Barras, M. Andrey*
- 1 représentant de la Commission financière : M. Erard*
- 2 représentants de l'administration : M. Wolfer, Mme Bersier*

*Ce groupe a été mené par Mme Bertelletto responsable de la cellule d'accompagnement.*

*Ce règlement a été présenté à la Commission financière. Nous avons tenu compte de toutes les remarques formulées pas la celle-ci. Ce règlement a été approuvé par le service des communes et doit, maintenant, être approuvé par le Conseil général.*

*A noter que le groupe de travail MCH2 est toujours en activité. Il doit encore élaborer un certain nombre de processus ».*

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

*« Lors de sa séance du 13 octobre 2020, la commission financière a pris connaissance du nouveau règlement des finances communales de la Commune de Belfaux, des précisions de M. Gilles Ballaman, conseiller économique au sein du Service des Communes du Canton de Fribourg (Scom) et du nouveau règlement d'exécution sur les finances communales de la Commune de Belfaux.*

*Après avoir étudié le nouveau règlement des finances communales de la Commune de Belfaux et le nouveau règlement d'exécution sur les finances communales de la Commune de Belfaux, la commission financière a demandé diverses modifications.*

*La commission financière a pu constater d'une part que les modifications souhaitées ont toutes été adoptées et d'autre part, que le Conseil communal a approuvé le nouveau règlement d'exécution sur les finances communales de la Commune de Belfaux le 17 novembre 2020. Par conséquent, la commission financière recommande au Conseil général d'approuver le nouveau règlement des finances communales de la Commune de Belfaux.*



*Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue ce règlement article par article.

**Article 1 But**

Pas de remarque

**Article 2 Impôts**

Pas de remarque

**Article 3 Limite d'activation des investissements**

Pas de remarque

**Article 4 Imputations internes**

Pas de remarque

**Article 5 Comptes de régularisation**

Pas de remarque

**Article 6 Compétences financières du Conseil communal, dépense nouvelle**

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy** qui dépose un amendement.

*« En vertu de la loi sur les communes du 1.01.2021 et de son art. 42, point 2, je dépose un amendement portant sur l'art. 6, point 1 du Règlement sur les finances communales proposant que la compétence financière du Conseil communal soit portée de CHF 30'000.00 à CHF 40'000.00.*

*Mais en préambule et avant de développer les raisons de mon intervention je tiens à préciser que ce Règlement sur les finances communales a été discuté au sein du groupe MCH2 dont je fais partie en tant que représentant du Conseil général mais malheureusement je n'ai pas participé à 2 séances en août et septembre 2020 et n'ai de ce fait pas pu faire part de mes remarques. Je voulais le faire lors de la séance suivante fixée au 28.10.2020 mais celle-ci a été supprimée. Finalement ce n'est que tardivement, lors de la séance qui suivait, le 23.11.2020, que j'ai pu exprimer mon opinion. Mais comme le projet était déjà prêt à l'envoi, rien n'a été décidé sur une éventuelle modification de ce règlement.*

*Par conséquent, étant en démocratie (on est là pour en discuter) et indépendamment du fait que ce règlement aie déjà été transmis pour préavis au Service des communes et à la commission financière, je tiens à préciser mon point de vue et propose que la compétence financière du Conseil communal soit portée de CHF 30'000.00 à CHF 40'000.00, et ceci pour les raisons suivantes :*

- a) Considérant le seuil d'activation fixé à CHF 40'000.00 selon l'art. 3, seuil qui me paraît tout à fait judicieux compte tenu de l'analyse effectuée par le Conseil communal, toute nouvelle dépense d'investissement (par ex. de CHF 35'000.00) située entre les CHF 30'000.00 (seuil de compétence du Conseil communal) et les CHF 40'000.00 (seuil d'activation) devra faire l'objet d'un message du Conseil communal au Conseil général pour, selon l'exemple cité auparavant, seulement un écart de CHF 5'000.00, bien que le montant entier de l'investissement de CHF 35'000.00 soit porté aux comptes de résultat.*
- b) De plus, je trouve qu'il y a incohérence entre cet art. 6 et les art. 8 et 9. Pourquoi, selon ces art. 8 et 9, alors que l'on se retrouve dans des crédits additionnels et supplémentaires, donc pour des montants qui dépassent ceux initialement acceptés par le Conseil général, accorder une compétence financière jusqu'à CHF 40'000.00 au Conseil communal, compétence alors supérieure à celle prévue de CHF 30'000.00 à l'art. 6 ?*

**Au vu des éléments développés ci-avant, je propose par conséquent, à l'article 6 de porter la compétence financière du Conseil communal à CHF 40'000.00 qui s'étend dès lors jusqu'au seuil d'activation prévu à l'art. 3.**

*A ma connaissance, d'autres communes auraient aussi adopté ce principe (par exemple, la commune d'Avry-sur-Matran a tout fixé à CHF 50'000.-)*

En résumé :

*Jusqu'à CHF 40'000.00 : compétence du Conseil communal*

- *pas de message au Conseil général*
- *dépenses à porter aux comptes de résultat*

*Au-dessus de CHF 40'000.00 : compétence du Conseil général*

- *avec message du Conseil communal*
- *activation du montant pour les dépenses d'investissement*
- *avec frais financiers (intérêts et amortissement) à porter*
- *aux comptes de résultats ».*

#### **Article 7 Compétences financières du Conseil communal, dépense liée**

Pas de remarque

#### **Article 8 Compétences financières du Conseil communal, crédit additionnel**

Pas de remarque

#### **Article 9 Compétences financières du Conseil communal, crédit supplémentaire**

Pas de remarque

#### **Article 10 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal**

Pas de remarque

#### **Article 11 Contrôle des engagements**

Pas de remarque

#### **Article 12 Referendum**

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** qui s'exprime au nom du groupe PS-PCS  
Ouverture :

*« La Loi sur les Finances Communales du 22 mars 2018, prévoit que le Conseil général « détermine le montant à partir duquel une dépense nouvelle peut faire l'objet d'un referendum ». Elle précise, à l'al. 3 ce qui suit : « A défaut de montant fixé, toute nouvelle dépense votée par le Conseil général peut faire l'objet d'un referendum ».*

*Les auteurs du présent règlement proposent un montant de CHF 250'000.00 comme limite inférieure pour déclencher une procédure de referendum.*

*Le groupe PS-PCS-Ouverture n'est pas de cet avis. Nous pensons que les citoyens de la Commune doivent continuer de bénéficier du droit démocratique essentiel de contester des décisions financières venant de leurs autorités, et ce sans attendre une dépense de l'ordre de CHF 250'000.00.*

*Il faut relever qu'aucun montant ne figurait dans l'ancien règlement et que le droit de referendum n'a presque jamais été utilisé. Afin de ne pas limiter sans motivations explicites les droits démocratiques des citoyens de la Commune et de revenir au droit précédemment en vigueur, nous proposons la modification de l'article 12 comme suit :*

*« Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général. »*

#### **Article 13 Entrée en vigueur**

Pas de remarque

La Présidente rappelle le règlement du Conseil général et précise que le règlement initial, sans les amendements, doit être soumis au vote du Conseil général.

La Présidente ouvre la discussion.

Concernant l'art. 12, referendum, Mme **Solange Berset** propose de laisser la démocratie jouer son rôle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le nouveau règlement des finances, tel que présenté par le Conseil communal.

Le nouveau règlement des finances tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 6 oui, 23 non et 1 abstention.

La Présidente soumet au vote du Conseil général l'amendement de M. Bossy concernant l'art. 6. Cet amendement est accepté par 26 oui, 2 non et 2 abstentions.

La Présidente soumet au vote du Conseil général l'amendement du Groupe PS-PCS Ouverture concernant l'art. 12. Cet amendement est accepté par 15 oui, 13 non et 2 abstentions.

La Présidente soumet au vote le règlement avec les amendements.

Le règlement sur les finances, avec les deux amendements est accepté par 29 oui et 1 abstention.

## 9) Propositions

La Présidente revient sur la réponse à la proposition du 18 qui a été jointe à la convocation à cette séance.

### Mise à disposition de la salle communale pour les séances de groupes

Cette proposition a été déposée le 07.07.2020 par Mme Marianne Aebischer du groupe PDC-Belfaux Futuro.

#### Réponse :

Le Conseil communal a pris note avec intérêt de votre proposition concernant la mise à disposition de la salle communale pour les groupes politiques.

Le Conseil communal ne souhaite pas aller dans le sens de la demande pour les raisons suivantes :

- Cette salle est occupée d'une part pour les séances du Conseil communal et d'autre part par les sociétés diverses.
- Il faudrait connaître très à l'avance les dates et heures dévolues aux groupes politiques.
- Enfin, il sera possible, dès la mise en service des locaux de la PC dans le bâtiment de la crèche, de mettre à disposition des groupes politiques un local de 100 m<sup>2</sup> chauffé et aménagé et prévu dans ce but également.
- Cependant, lorsque la salle est libre et après demande auprès de l'administration, il est tout à fait possible que la salle soit occupée par un groupe politique qui en fait la demande sans pour autant que la commune soit impliquée dans l'organisation.

Les modalités de mise à disposition de ces locaux seront définies par un règlement qui sera élaboré par le nouveau Conseil communal.

La Présidente donne la parole à Mme Aebischer qui se dit satisfaite de la réponse.

### Nouvelles propositions

La Présidente donne la parole à Mme **Christiane Bapst** :

*« A l'avenir, le Conseil communal peut-il être attentif, lors de rénovations, d'entretien d'une route, de changement de canalisation, de veiller à ce que la société mandatée pour effectuer le travail, mette les trottoirs à niveau, permettant ainsi aux citoyennes et citoyens avec difficulté visuelle ou d'équilibre, de faire leurs courses, voyager dans leur village en toute sécurité ».*

M. **Jean-Pierre Frésard** précise que la demande de Mme Bapst concerne les travaux de réfection des routes. Dès lors, Mme Bapst propose que lors de ces travaux, les trottoirs soient mis à niveau.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la proposition de Mme Bapst qui est refusée par 5 oui, 17 non, 8 abstentions.

## 10) Questions

Les réponses aux questions 23, 32, 36 ont été jointes à la convocation de cette séance.

**Question no 23 : Y a-t-il du chlorothalonil dans l'eau potable que nous buvons chaque jour sur notre commune de Belfaux ?**

Cette question a été déposée par M. Alain Bise du groupe PDC-Belfaux Futuro, le 17.12.2019.

**Réponse :**

En date du 7 mai 2020, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a effectué des prélèvements sur les 3 sources de la commune de Belfaux.

Le 14 mai 2020, le rapport d'analyse nous est parvenu avec les résultats suivants :

N° d'échantillon : 20-67010 - Eau potable à la source

Secteur : 030 - Puits Le Remblai  
Lieu de prélèvement : 01 - STAP le Remblai, arrivée n° 3, Belfaux

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	801 ± 240	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	ng/L	189 ± 57	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	556 ± 11	

N° d'échantillon : 20-67011 - Eau potable à la source

Secteur : 050 - Source La Côte  
Lieu de prélèvement : 01 - STAP le Remblai, conduite arrivée N° 2, Belfaux

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	1709 ± 513	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	ng/L	478 ± 143	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	11 ± 2	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	679 ± 14	

N° d'échantillon : 20-67012 - Eau potable à la source

Secteur : 051 - Sources Le Remblai  
Lieu de prélèvement : 01 - STAP le Remblai, conduite arrivée N° 1, Belfaux

### Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	359 ± 108	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	ng/L	37 ± 11	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	601 ± 12	

Les valeurs limites sont donc dépassées pour chacune de nos sources.

Il est à noter que la commune de Belfaux est alimentée par ses propres sources pour environ 1/3 de sa consommation et par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) pour les 2/3 restants. Les analyses pour déterminer le taux de chlorothalonil ont été effectuées directement aux sources de la commune de Belfaux et ne tiennent pas compte du mélange entre nos sources et ceux du CEFREN, qui respectent les normes en vigueur pour le chlorothalonil. Au vu du dépassement de nos valeurs, il paraît tout de même clair que l'eau distribuée sur la commune de Belfaux dépasse les valeurs limites.

La commune de Belfaux a transmis au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) un projet de mesures visant à atteindre les valeurs limites annoncées. Elle doit se mettre en conformité dans les 2 ans pour autant que les directives fédérales de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne subissent pas de modifications.

Le Conseil communal est en attente de la réponse du SAAV concernant les mesures envisagées.

Il est rappelé que « *les métabolites du chlorothalonil ne présentent aucun danger immédiat pour la santé. Les consommateurs peuvent continuer à boire l'eau du robinet* », comme l'explique l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) dans son courrier du 30 janvier 2020 adressé aux chimistes cantonaux, à la Société suisse de l'industrie et du gaz (SSIGE) ainsi qu'à l'Association suisse des fontainiers.

Il est également rappelé que la qualité de l'eau potable est analysée régulièrement et que l'utilisation du chlorothalonil est interdite depuis le 1er janvier 2020 et que sa présence devrait donc diminuer naturellement dans les années à venir.

M. **Alain Bise** remercie le Conseil communal pour cette réponse et est satisfait de la réponse.

Mme **Solange Berset** demande si le Conseil communal a envisagé d'autres mesures pour améliorer cette situation. M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que des solutions sont étudiées en collaboration avec le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines CEFREN.

### **Question no 32 : Quel est le concept pédagogique suivi par l'AES de Belfaux ?**

Cette question a été déposée le 07.07.2020 par Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture.

#### **Réponse :**

Le Conseil communal de Belfaux a repris le statut juridique de l'AES depuis la rentrée 2018/2019. Le 30 octobre 2018, le Conseil général a accepté le règlement de portée générale concernant l'accueil extrascolaire. L'article no 21 du présent règlement est le suivant :

« Art. 21 : Le concept socio-éducatif, adopté par le Conseil communal, en concertation avec le/la responsable de l'AES et les recommandations Service de l'Enfance et de la Jeunesse, fixe les orientations socio-éducatives de l'AES. »

Dès lors, ce concept existe déjà. Il fait partie des documents indispensables à l'obtention de l'autorisation d'accueillir, délivrée par le SEJ. Vous trouvez dans ce concept le fonctionnement d'une journée à l'AES ainsi que la philosophie de l'AES de Belfaux. Ce document a été validé par le SEJ. Afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance, il se trouve désormais sur le site Internet de notre commune sur la page consacrée à l'AES de Belfaux.

La Présidente demande à Mme Rebetez si elle est satisfaite de la réponse. Celle-ci lui répond dans l'affirmative.

### **Question no 36 : Où en est le dossier de la station d'épuration de Pensier et les investissements ?**

Cette question a été déposée par Mme Josiane Berset du groupe PS-PCS Ouverture.

## Réponse :

M. Gabriel Litzistorf lui répond que toutes ces informations ont été données à la séance du Conseil général de ce soir par l'ingénieur.

La Présidente demande à Mme **Josiane Berset** si elle est satisfaite de la réponse. Celle-ci lui répond que M. Wicht a répondu à toutes les questions qui avaient été soulevées.

## Nouvelles questions

Les membres du Conseil général n'ont pas de nouvelles questions à formuler.

## 11) Divers

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Paul Bossy**.

M. Bossy informe les membres du Conseil général qu'il a déposé un recours le 13 novembre 2020. Lors de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre, le bureau du Conseil général a prononcé la récusation de M. Bossy, pour le traitement du point 8 de l'ordre du jour « Réfection et assainissement du chemin du Jordil (message 85) ».

M. Bossy s'est basé sur le règlement du Conseil général et a déposé son recours dans les 30 jours qui suivent la rédaction du procès-verbal. Il a reçu l'accusé de réception et la réponse de la Préfecture qui indique qu'une Ordonnance datée du 3 juin 2020 modifie temporairement certains délais relevant de la législation sur les communes. Elle porte le délai prévu à l'art. 54 al. 1 LCo à 20 jours. La Préfecture a dès lors rendu une décision d'irrecevabilité.

M. Bossy fait remarquer que règlement du Conseil général, avec l'entrée en vigueur de MCH2, devra être modifié et que les délais devront être réexaminés.

La Présidente prend note de cette remarque.

La Présidente prend la parole :

*« Je souhaite remercier chaleureusement M Bertrand Guillaume, responsable du service technique pour son implication dans l'élaboration du plan d'action de la commission de l'énergie et de l'environnement. Je lui souhaite un bel avenir.*

*Je clos la discussion générale et je vous remercie pour le climat constructif et l'engagement de chacun pour la collectivité.*

*Le budget s'inscrit encore aujourd'hui dans le contexte de la crise financière suite au détournement de fond. Je remercie pour le travail incroyable accompli par l'administration communal, le conseil communal et l'excellente collaboration avec la Cellule d'accompagnement. Je remercie M Morand pour les informations détaillées et l'analyse complexe du budget ce qui nous a permis d'avancer dans la planification financière pour les prochaines années.*

*Par ailleurs, je tiens à remercier sans réserve tous les membres du Conseil Général et spécialement les membres du Bureau.*

*Je souhaite que tout le monde puisse passer de très belles fêtes de fin d'Année dans ces moments pas toujours faciles. Je vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2021.*

*En espérant que nous pourrons partager l'apéritif l'année prochaine.*

La séance est levée à 23 h 15.

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christan



# SEGC Ingénieurs Conseils SA

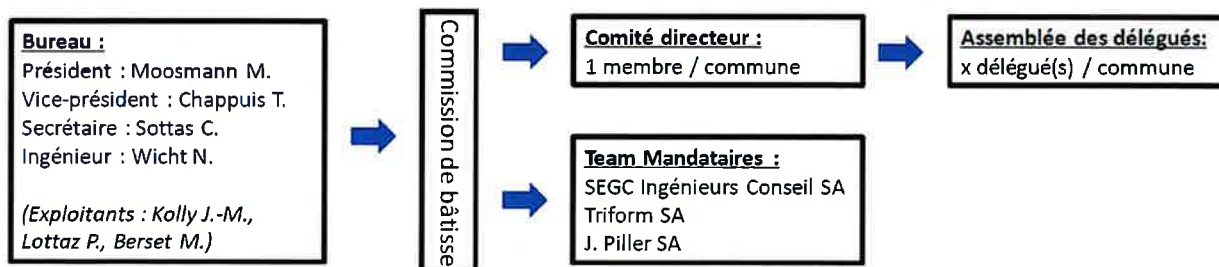
Commune de Belfaux

Présentation AESC 2040 au Conseil Général du 15.12.2020

## Présentation

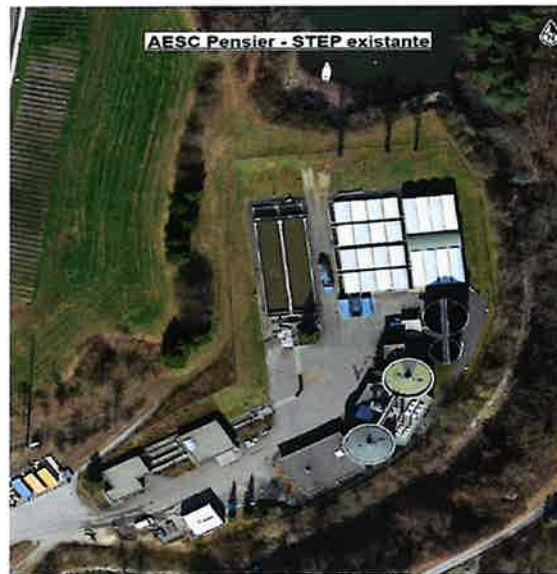
1. Présentation du fonctionnement AESC 2040
2. STEP existante : Etat des lieux
  - 2.1 Traitement primaire
  - 2.2 Disques biologiques
  - 2.3 Traitement des boues
3. Nouveau projet
  - 3.1 Projet d'extension
  - 3.2 Planning
4. Traitement des micropolluants (MP)
  - 4.1 Indemnité de la confédération
  - 4.2 Evolution démographique 2016-2019
  - 4.3 Evolution démographique – perspectives
  - 4.4 Conditions de rejets dans le lac de Schiffenen
5. Budget
6. Commentaires sur les nouveaux statuts
7. Question - Réponses

## 1. Fonctionnement – AESC 2040



## 2. STEP existante – Etat des Lieux

- Année de mise en service : 1993
- Coûts d'investissements : 53 millions
- Nombre d'eq. Habitants prévus : 30'000
- Actuellement eq. Habitants : 34'000



### 2.1 Traitement primaire

- Dégrilleurs / Dessableurs / décanteurs primaires
- Objectif : retirer toute partie solide contenue dans l'eau





## 2.1 Traitement primaire

Dégrilleur grossier lamellaire



Dessableur



## 2.1 Traitement primaire

Canaux techniques entre les ouvrages



## 2.2 Traitement Biologique

**Disques biologiques (diam 3m)**  
4 colonnes de 4 disques biologiques

**Filtres**  
4 rangées de filtres sur toile

**Objectif** : abattement de la pollution dissoute dans l'eau



## 2.2 Disques Biologiques



## 2.2 Traitement biologique- Filtres



## 2.3 Traitement des boues

- Production de Biogaz par fermentation des boues
- Valorisation du biogaz pour la production d'électricité
- Production de 473% d'électricité (2019 : 1'890'000 kWh)
- Vente du surplus au Groupe e (2011-2019 : CHF 1'254'000.- en faveur des communes raccordées)



## 2.3 Traitement des boues

Gazomètre – Niveau haut



Gazomètre – Niveau bas



## 2.3 Traitement des boues

### Déshydratation des boues

- Diminution du volume d'eau de 93% à 65%
- Reprise des boues par la SAIDEF (incinération)



### 3. Nouveau Projet – Extension

Les buts du projet "AESC 2040" sont :

- Extension de la capacité de traitement des eaux usées de la Step de **30'000 à 50'000 eq hab.**
- Réaliser le traitement des **Micropolluants**.
- Traitement et valorisation des boues de la Micarna.
- Respecter les nouvelles normes de rejets



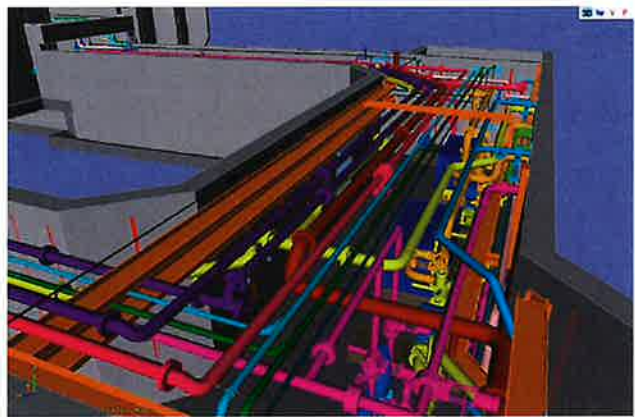
### 3. Nouveau Projet – Extension



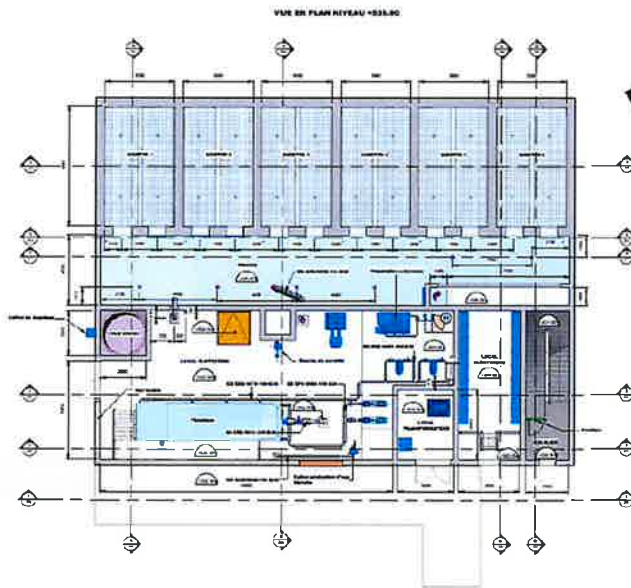
### 3. Nouveau Projet – Extension



### 3. Nouveau Projet – Canaux techniques visitables



### 3. Nouveau Projet – Biofiltration



### 3.2 Planning

Tâches	Date
Dossier phase A, envoi du dossier à l'OFEF	02.11.2020
Filière eau Biofiltration - adjudication	Fin 2020 - Début 2021
Traitement mécanique	Février 2021
Traitement micropolluants	Février 2021
Traitement des boues Micarna + convention	Mars 2021
Vote crédit	Avril 2021
Elaboration dossier exécution, demande de permis	Eté 2021
Début des travaux - Biofiltration	Fin 2021 - Début 2022
Début des travaux - traitement des boues	Eté 2021
Début des travaux - Micropolluants	Fin 2023 - 2024
Début des travaux - Mise à jour installations existantes + autres	Mai 2021

## 4. Traitement des micropolluants

### 4.1 Indemnités de la Confédération

L'octroi d'indemnités de la confédération est soumise à la condition suivante :

**24'000 habitants du bassin versant doivent être raccordés à la STEP au jour de la mise en service du traitement des micropolluants (MP)**

## 4. Traitement des micropolluants

### 4.2 Evolution démographique du bassin versant 2016-2019

Référence Taxe sur les MP

↗ **4% en moyenne annuelle sur 3 ans**

Année	Habitants	Augm.	% $\uparrow$	Somme	
				% $\uparrow$	Habitants
2016 *	17'494				
		+400	2.28		
2017	17'894				
		+1313	7.33	12.13	2122
2018	19'207				
		+413	2.12		
2019	19'616				
Soit en moyenne sur 3 ans				+ 4.04% / an	700

\* état au 31.12.2015

## 4. Traitement des micropolluants

### 4.3 Perspective évolution démographique

**Perspective démographique 2020 - 2026 :**

Moyenne basse 2% => 24'000 hab.

Moyenne haute 4% => 26'500 hab.

2.2.3.4 Projection évolution démographique de la zone d'apport de l'AEESC

Année	Habitants	Moy basse		Moy haute	
		%	Hab.	%	Hab.
2019	19'616				
2020		+2.2	430	4.0	780
2021	20'046		20'396		
		+2.2	441		810
	Misery		700		700
	Corserey		400		400
2022	21'587		22'306		
		+2.2	470		980
2023	22'057		23'286		1'020
		+2.2	485		
2024	22'542		24'306		1'060
		+2.2	495		
2025	23'037		25'366		1'110
		+2.2	506		
Raccordement Villarepos			(640)		(640)
2026 *	23'543		26'476		
Moyenne			25'000 hab.		Sans Villarepos
			(24'183)		Avec Villarepos
Moyenne			25'640 hab.		Avec Villarepos

\* nbre d'habitants au 31.12.2025

#### 2.2.4 Conclusions

La présente analyse démontre que le seuil des 24'000 habitants raccordés à la Step de Pensier en 2026 est raisonnable et plausible.



## 4. Traitement des micropolluants

### 4.4 Conditions de rejets dans le lac de Schiffenen



En juillet 2020, le SEn a redéfini les conditions de rejet des Step ayant le lac de Schiffenen pour exutoire. Il s'agit des Step de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly, Hauterive et Pensier.

Ces nouvelles exigences ont conduit le Comité de Direction de l'AESC à retenir le procédé par ozonation, suivi d'une filtration sur sable pour le traitement des MP.

Fort de cette décision, le dossier Phase A «Ordre d'exécuter la mesure» a été déposé en août dernier auprès du Canton qui l'a fait suivre, le 2 novembre auprès de l'OFEV. La décision de l'OFEV est attendue d'ici fin 2020 !

Parallèlement à cette démarche, la fourniture et l'installation des équipements électromécaniques pour le traitement des MP ont été mises en soumission auprès des entreprises spécialisées. Les offres des entreprises sont attendues pour le 30 novembre 2020

## 5. Budget



Acquisition de terrain	en cours de négociation
Biofiltration	CHF 20'000'000
Micropolluant	CHF 11'300'000
Indemnité CH 75%	<u>CHF 8'400'000</u>
À charge de l'AESC	CHF 2'900'000
Filière boues	CHF 6'300'000
Réfection installations existantes	CHF 5'700'000
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 35'000'000 HT</b>
<b>TVA en sus</b>	

À définir la participation de Micarna !

**Référence : étude de faisabilité - octobre 2018**